

PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE N°1 (AVEC EXAMEN CONJOINT)

BORDEREAU DES PIECES

- 0a Accord de l'Etat sur l'ouverture à l'urbanisation au titre de l'article L.142-4 du code de l'urbanisme
- 0b Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint et avis des personnes publiques associées
- 0c Avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers
- 1 Rapport de présentation complémentaire intégrant l'étude d'évaluation environnementale complétée
- 3 Extrait de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation, secteur de Chanlat
- 4e Extrait du plan de zonage de Chanlat au 1/2500^e

Les autres pièces du PLU restent inchangées.